

Proposition de changement d'horaires des écoles de Baziège

Depuis plus de deux ans, une commission « rythmes de l'enfant » a été créée sur nos écoles. Elle comprend des représentants des équipes enseignantes, des parents d'élèves, de la mairie, de l'ALSH et du CLAS. Des enquêtes ont été réalisées auprès des parents, des enfants, des équipes pédagogiques et d'animation (CLAS, ALP et ALSH). L'épisode Covid a mis un frein aux travaux en cours, mais cette commission a pu reprendre ses réflexions depuis la rentrée 2021. Cette année, la priorité est donnée sur les rythmes scolaires (horaires de l'école). Le postulat de cette commission est de toujours veiller en premier lieu « à ce qui est le mieux pour l'enfant ».

Cette commission fait le constat suivant :

- Pas d'horaires décalés entre les écoles élémentaire et maternelle, pour les familles ayant des fratries.
- Très longue journée de travail et fatigue pour les élèves (*ex : un élève de CE2, qui fait APC, travaille le matin sans discontinuer pendant 3h50, et n'a que très peu de temps après le repas pour se reposer avant la reprise de l'après-midi*). Fatigue d'autant plus importante pour les élèves qui arrivent tôt et partent tard de l'ALP, avec accumulation en fin de semaine.
- La pause méridienne est l'une des plus longues du département (2h15).
- Les PS et MS de maternelle faisant la sieste ne peuvent pas profiter des APC.
- La création du nouveau restaurant scolaire (self) permet d'améliorer le flux des élèves et de réduire le temps de passage au self (un quart d'heure gagné en élémentaire).
- Il n'est pas possible, à ce jour, de modifier les horaires des transports de bus (prérogative du département), ni de l'ALSH (centre de loisirs, géré par le Sicoval).
- Tous les trois ans, le rectorat permet aux écoles de proposer un changement de rythme scolaire, sous réserve que la communauté éducative de l'école en fasse le vœu de manière concertée, avec présentation et vote en conseil d'école.

En conclusion,

Il conviendrait de proposer de nouveaux horaires d'école plus respectueux du rythme de l'enfant. Le seul levier actuel est de réduire la pause méridienne (par exemple 2h00 en élémentaire et 1h45 en maternelle), pour placer les APC à un autre moment que le midi. Plusieurs scénarios ont été envisagés (à 4 jours ou 4 jours ½), seules deux propositions à 4 jours 1/2 ont été retenues par la commission.

Ces deux propositions n'auront aucun impact sur l'organisation de l'ALP actuelle, qui restera en fonctionnement de 7h30 à 18h30. La garderie du mercredi midi est aussi maintenue.

Une enquête en ligne auprès de toutes les familles vous sera proposée très prochainement (un vote par représentant légal, selon le principe de la liste électorale des élections de parents d'élèves). Son résultat sera présenté en conseil d'école extraordinaire, et conditionnera le choix des nouveaux rythmes scolaires.

Si aucune des deux propositions de nouveaux horaires ne revêt un intérêt particulier pour les familles, alors les horaires actuels seraient maintenus (proposition 3).

Pour certains cas (élèves prenant le bus, contraintes horaires dues aux nouveaux horaires d'APC), les parents auront au maximum une heure d'ALP supplémentaire à payer par semaine :

| | Tranches | Coût pour l'année |
|--|----------------------|---------------------|
| Coût pour 1 heure d'ALP supplémentaire | 1= 0.33€ par ½ heure | 36x0.33x2=23.76€/an |
| | 2= 0.39€ par ½ heure | 36x0.39x2=28.08€/an |
| | 3= 0.45€ par ½ heure | 36x0.45x2=32.4€/an |

Proposition 1

Ecole maternelle

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : classe de 9h05 à 12h05 et de 13h50 à 16h20
- **mercredi matin : APC de 9h05 à 10h05**, classe de 10h05 à 12h05 (*ALP possible pour les élèves hors APC devant arriver avant 10h05*)

Ecole élémentaire

- lundi, mardi, jeudi, vendredi : classe de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- **mercredi matin : APC de 9h00 à 10h00**, classe de 10h00 à 12h00 (*ALP possible pour les élèves hors APC devant arriver avant 10h00*)

Proposition 2

Ecole maternelle

- lundi, mardi, jeudi : classe de 9h05 à 12h05 et de 13h50-16h20
- mercredi matin : classe de 9h05 à 12h05
- **vendredi** : classe de 9h05 à 12h05 et de 13h50 à 15h20, **APC de 15h20 à 16h20** (ALP possible pour les élèves hors APC restant après 15h20, notamment pour bénéficier du transport scolaire)

Ecole élémentaire

- lundi, mardi, jeudi : classe de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h30
- mercredi matin : classe de 9h00 à 12h00
- **vendredi** : classe de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 15h30, **APC de 15h30 à 16h30** (ALP possible pour les élèves hors APC restant après 15h30, notamment pour bénéficier du transport scolaire)

Proposition 3

Pas de changement d'horaires.

| | Avantages | Inconvénients |
|---|--|---|
| Proposition 1 (APC le mercredi matin) | <ul style="list-style-type: none">- Les GS, MS voire les PS peuvent participer aux APC le mercredi matin.- En maternelle, les activités périscolaires associatives (hors ALP) comme la Baby gym et la danse (Zumba) peuvent démarrer plus tôt.- Hors APC, les élèves ont une heure de plus pour dormir le matin s'ils ne vont pas à l'ALP du matin.- Les élèves en APC sont privilégiés le mercredi matin (meilleure disponibilité pour les apprentissages le matin). | <ul style="list-style-type: none">- En élémentaire, les élèves sont plus disponibles le matin, et les élèves hors APC ne pourront pas en profiter le mercredi matin (une heure en moins).- Les enfants qui prennent le bus (hors APC) le mercredi matin resteront à l'ALP de 9h à 10h, et cela entraînera un surcoût d'une heure d'ALP par semaine (entre 0,66 € et 0,90 € par semaine).- Les enfants arrivant tôt à l'ALP ne commenceront la classe qu'à 10h (hors APC), avec surcoût d'une heure d'ALP (entre 0,66 € et 0,90 € par semaine). |
| Proposition 2 (APC le vendredi après-midi) | <ul style="list-style-type: none">- En élémentaire, le mercredi matin est privilégié pour les élèves hors APC (meilleure disponibilité pour les apprentissages le matin).- Les parents (hors élèves APC) qui en ont la possibilité, peuvent venir chercher leurs enfants plus tôt le vendredi après-midi. | <ul style="list-style-type: none">- Les APC le vendredi soir sont moins profitables que le mercredi matin (surtout pour les maternelles), car c'est la dernière heure d'école de la semaine (fatigue).- Hors APC, les enfants qui prennent le bus le vendredi soir sont obligés de rester à l'ALP jusqu'à l'arrivée du bus (16h35), entraînant un surcoût d'une heure d'ALP (entre 0,66 € et 0,90 € par semaine).- Hors APC, les familles qui laisseront leur enfant après l'école à l'ALP auront un surcoût d'une heure ALP (entre 0,66 € et 0,90 € par semaine). |
| Proposition 3 (pas de changement) | <ul style="list-style-type: none">- Pas de surcoût | <ul style="list-style-type: none">- Tous les élèves ont une longue journée à l'école, particulièrement ceux qui participent aux APC (ex : un élève de CE2 qui fait APC, travaille le matin sans discontinuer pendant 3h50, et n'a que très peu de temps après le repas pour se reposer avant la reprise du travail de l'après-midi), soit des journées très fatigantes. Et d'autant plus s'ils vont à l'ALP du matin et du soir.- Pas d'horaires harmonisés entre les écoles élémentaire et maternelle, pour les familles ayant des fratries sur les deux lieux.- La pause méridienne est très longue (2h15).- Les PS et MS de maternelle faisant la sieste ne peuvent pas profiter des APC.- En maternelle, le temps est réduit le matin pour assurer les sorties sans retard. |

Résumé rapide : la proposition 1 est plus favorable aux élèves à besoins éducatifs particuliers, la proposition 2 est plus favorable aux élèves hors besoins éducatifs particuliers, et le principal inconvénient des horaires actuels (proposition 3) est la journée longue et fatigante des élèves, notamment pour ceux qui ont APC.

Sigles : APC : activités pédagogiques complémentaires ; ALP : accueil loisirs péri scolaire ; CLAS : contrat local d'accompagnement à la scolarité ; ALSH : accueil de loisirs sans hébergement (centre de loisirs)

Si vous avez des questions, merci de nous les transmettre jusqu'au 16 décembre dernier délai, par mail :

rythmesscolaires31450baziège@gmail.com. Les réponses, sous forme de FAQ, seront transmises ensuite avec un lien de vote (vote numérique prévu entre le 18 décembre et le 07 janvier).

Merci de l'intérêt que vous prendrez à participer à cette enquête.

Fait à Baziège, le 7 décembre 2021

La commission rythmes de l'enfant des écoles de Baziège